Réf. Farde e-Assemblées : 2626650

N° OJ : **75**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

**Objet :** Règlement indemnisation des commerçants chantier Toots 2024 SRL "AFIA GROUPE".- Montant : 4.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 9 septembre 2024 approuvant le Règlement relatif à l'indemnisation des commerçants du chantier Toots ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article unique : Octroyer une prime pour 2024, sous forme de subside de 4.000,00 EUR à l'article 52009/32248 du budget ordinaire de 2024 à la sprl "AFIA GROUPE" (numéro d'entreprise : BE 0800 255 839) dont le commerce est situé avenue de Stalingrad 61 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station de métro Toots Thielemans, et autoriser la liquidation de la déclaration de créance y relative.

Annexes :

Annexe 2 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Règlement communal relatif à l'octroi de primes aux commerçant-e-s riverain-e-s du chantier régional de construction de la future